



Communiqué

Date: 19.02.2020

Compte 2019: excédent réjouissant

L'exercice comptable 2019 de la Confédération se solde à nouveau par un excédent ordinaire élevé. Celui-ci se monte à 3,1 milliards de francs, alors qu'un montant de 1,2 milliard avait été prévu au budget. L'amélioration du résultat est due, pour une moitié, à la progression des recettes et, pour l'autre moitié, à la diminution des dépenses. Les recettes supplémentaires proviennent avant tout de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct. Le produit de la TVA, pour sa part, est resté inférieur aux attentes. Lors de sa séance du 19 février 2020, le Conseil fédéral a été informé des résultats provisoires du compte 2019 et a défini le cadre financier pour l'établissement du prochain budget. Les perspectives budgétaires pour les années 2021 à 2023 apparaissent stables.

Un excédent de 1,2 milliard était escompté dans le budget 2019. Les deux extrapolations réalisées au cours de l'exercice écoulé prévoyaient toutefois déjà une amélioration, laquelle s'est confirmée.

Tableau 1: résultat du compte de financement 2019

En millions de francs	Compte	Budget	Compte	Écart par rapport au	
	2018	2019	2019	B	C en %
Recettes ordinaires	73'712	73'556	74'474	918	1.0%
Dépenses ordinaires	70'574	72'334	71'414	-920	1.2%
Solde de financement ordinaire	3'138	1'222	3'060	1'838	
Recettes extraordinaires	90	-	541	541	
Dépenses extraordinaires	-	-	-	-	
Solde de financement	3'229	1'222	3'600	2'378	

Remarque: les chiffres de 2018 ont été ajustés sur la base du retraitement du produit de l'impôt anticipé.

Les **recettes** ont dépassé de 0,9 milliard, soit de 1,2 %, le montant budgétisé pour 2019. Elles ont augmenté au titre de l'impôt anticipé (+ 1,3 milliard) et de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice des entreprises (+ 0,5 milliard). La Confédération a ainsi bénéficié de l'évolution favorable de l'économie en 2018. Pour sa part, le produit de la TVA est resté nettement en-deçà des prévisions budgétaires (- 0,9 milliard), écart qui s'explique par une croissance économique nominale nettement inférieure aux attentes en 2019 (+ 1,3 % au lieu de + 2,7 %).

Les **dépenses** ont diminué de 0,9 milliard, soit de 1,3 %, par rapport aux prévisions du budget, évolution qui correspond à la moyenne des dix dernières années. Les dépenses consacrées

à la prévoyance sociale et à la sécurité, en particulier, ont été moins élevées que prévu (- 0,6 milliard et - 0,3 milliard). Dans le premier cas, les dépenses consacrées à la migration ont fléchi en raison de la baisse du nombre des demandes d'asile; dans le second cas, la diminution est due à la baisse des dépenses d'armement. Seules les dépenses du groupe de tâches «Finances et impôts» ont dépassé le montant budgétisé (+ 0,3 milliard), car l'augmentation des recettes de la Confédération entraîne la hausse des parts qui reviennent aux cantons.

Les **recettes extraordinaires** se sont montées à 541 millions. Il s'agit de revenus issus de la vente aux enchères de licences de téléphonie mobile 5G (376 millions) et d'amendes prononcées par la Commission de la concurrence (139 millions) ainsi que de nouvelles recettes liées à la liquidation concordataire de Swissair (25 millions). Si l'on prend en considération ces recettes extraordinaires, l'excédent au compte 2019 atteint 3,6 milliards.

N'ayant pas encore été examinés par le Contrôle fédéral des finances (CDF), les résultats du compte sont encore provisoires.

Réévaluation de la provision dans le domaine de l'impôt anticipé

Depuis 2007, une provision est constituée au bilan en vue d'honorer les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. Depuis 2017, cette provision est également inscrite au compte de financement. Cette opération permet de tenir compte du fait que l'impôt anticipé peut être remboursé non seulement durant l'année fiscale concernée, mais aussi au cours des trois années suivantes. La méthode de calcul de la provision a été remaniée en 2019. Il s'est alors avéré que le remboursement de l'impôt anticipé est, pour une bonne part, sollicité plus tardivement que prévu jusqu'ici. C'est pourquoi le montant de la provision a été nettement revu à la hausse. Pour permettre la comparaison avec l'année précédente, les chiffres de 2018 ont été rectifiés rétroactivement. La rectification concerne avant tout la provision inscrite au bilan. Ses répercussions sur l'évolution des recettes en 2018 sont faibles (montant de 7,9 milliards au lieu de 7,7 milliards). Avec la nouvelle méthode de calcul de la provision, les recettes nettes de l'impôt anticipé obtenues depuis 2007 auraient été inférieures d'un montant total de 1,9 milliard.

Évaluation de la situation budgétaire

Lors de sa séance, le Conseil fédéral a également fixé le cadre financier pour l'établissement du prochain budget. Compte tenu des chiffres mis à jour pour les années 2021 à 2023, un excédent structurel de 1,1 milliard est attendu pour l'exercice 2021. Le plan financier de la législature prévoyait, pour sa part, un montant de 1,0 milliard. Les perspectives restent donc stables, y compris pour les années 2022 et 2023. Le Parlement ayant renvoyé le projet au Conseil fédéral, la réforme de l'imposition du couple et de la famille (suppression de la pénalisation fiscale des couples mariés) n'est plus prise en compte dans la planification financière pour l'exercice 2023.

Tableau 2: chiffres budgétaires actualisés

En milliards de francs	Budget	Plan financier	Plan financier
	2021	2022	2023
1 Recettes	76.5	78.8	80.9
2 Facteur conjoncturel	1.006	1.004	1.002
3 Plafond dép. selon frein à l'endett. [1*2]	77.0	79.1	81.0
4 Dépenses	75.8	78.5	80.1
Solde de financement [1-4]	0.7	0.3	0.8
Déficit / Excédent conjoncturel [1-3]	-0.5	-0.3	-0.2
Solde structurel [3-4]	1.1	0.6	0.9
p.m. Solde structurel selon PFL 2020-2023	1.0	0.7	0.2

La planification financière ne prend pas en considération les éventuelles charges

supplémentaires qui ne bénéficient pas encore du niveau de planification requis. Celles-ci se chiffrent à environ 1,5 milliard net pour 2022 et 2023, montant sensiblement supérieur à la marge budgétaire disponible. Ces charges supplémentaires découlent, en particulier, des réformes fiscales dont les conséquences financières sont chiffrables (par ex. l'augmentation de la déduction des primes de l'assurance-maladie, la réforme de l'imposition de la propriété du logement, la suppression des droits de timbre), mais aussi des réformes prévues par l'OCDE en matière d'imposition des entreprises internationales, dont les répercussions ne sont pas encore clairement définies. Le budget sera en revanche allégé en 2020 et 2021 grâce aux bénéfices supplémentaires distribués par la Banque nationale suisse. Ces recettes ne pouvant toutefois compenser qu'en partie les éventuels surcroûts de charges, le Conseil fédéral entend préserver autant que possible la marge de manœuvre budgétaire existante.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses en 2019
- Graphiques concernant le compte 2019
- Questions et réponses «La Confédération s'est-elle trompée dans ses calculs?»